

CANDIDATS CPGE BEL

École autonome de l'Université Sorbonne Nouvelle, l'École supérieure d'interprètes et de traducteurs (ESIT) forme des interprètes de conférence, des spécialistes de la traduction, des interprètes en langue des signes française et des chercheurs. Elle est habilitée à délivrer un master de traduction. Elle est membre du réseau Master européen de traduction (EMT) et signataire d'un mémorandum d'entente avec l'ONU.

Depuis 2011, l'ESIT offre aux étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) la possibilité de postuler aux épreuves d'admission en **master de Traduction professionnelle** dans le cadre de l'ouverture de la Banque d'épreuves littéraires (BEL) à d'autres écoles et formations.

QUI EST CONCERNÉ·E ET COMMENT INTÉGRER L'ESIT ?

- Les candidat·es effectuant une seconde année de khâgne et préparant le concours A/L de l'ENS (Ulm), le concours littéraire de l'ENS de Lyon ou le concours « langue étrangère : anglais » de l'ENS de Cachan.
- Les candidat·es peuvent se présenter soit en combinaison bilingue (langue A « français » et langue B « anglais ») soit en combinaison trilingue (langue A « français » et langues B1 et B2). Le français et l'anglais sont obligatoires, quelle que soit la combinaison choisie. Pour la combinaison trilingue, la troisième langue, B1 ou B2, peut être l'allemand, l'arabe, le chinois, l'espagnol, l'italien, le japonais, le portugais ou le russe.
- L'inscription en L3 dans une université de référence est obligatoire pour valider l'inscription en Master de tout·e candidat·e admis·e à l'ESIT, qui devra en outre être en possession de 180 ECTS. Lors de l'inscription administrative à l'ESIT en septembre 2026 seront donc requis : une attestation de réussite en licence ou une attestation d'équivalence de licence (documents délivrés par l'université) + une attestation de parcours de formation en CPGE (1^e et 2^e années) + un justificatif d'inscription pour la 3^e année délivré par le lycée.
- En cas d'admission à l'ENS, un report d'admission d'un an, renouvelable une fois, pourra être accordé.

COMMENT PROCÉDER ?

- Les candidat·es intéressé·es par l'ESIT doivent déposer un dossier sur le site commun de la BEL, www.concours-bel.fr, en veillant à cocher la case « ESIT » dans la section « Banques/Concours/Options ». Les candidat·es ne peuvent s'inscrire qu'en master de Traduction professionnelle.
- LE DOSSIER DOIT ÊTRE DÉPOSÉ ENTRE DÉCEMBRE 2025 ET JANVIER 2026 (les dates publiées au Journal Officiel font foi).
- L'ESIT conseille, afin de lui permettre d'évaluer les candidat·es dans les meilleures conditions, d'opter pour une combinaison linguistique correspondant aux épreuves à option « linguistique » choisies pour le concours ENS.
- Avant le 13 février 2026, les candidat·es doivent envoyer - en rappelant la combinaison linguistique présentée à l'ESIT (combinaison trilingue : langue A « français », langues B1 et B2 ; combinaison bilingue : langue A « français », langue B « anglais ») - les bulletins semestriels d'hypokhâgne (carrés), le(s) bulletin(s) semestriel(s) de khâgne (carrés et cubes) et le relevé des notes au concours ENS de juin 2025 (cubes) à l'adresse contact-bel-esit@sorbonne-nouvelle.fr, afin que le jury d'admissibilité de l'ESIT puisse délibérer en connaissance de cause.
- Les candidat·es retenu·es par le jury d'admissibilité de l'ESIT et qui auront ensuite acquitté les frais d'inscription au concours d'entrée seront convoqué·es aux épreuves écrites dudit concours, **lequel** se déroulera à distance le mardi 5 mai 2026. L'admission sera prononcée par le jury d'admission de l'ESIT en fonction des résultats obtenus.
- Les candidat·es ayant présenté aux concours ENS une ou deux épreuves de langue pour lesquelles la section Traduction de l'ESIT ne prévoit pas d'enseignement ne seront pas pris·es en compte par le jury d'admissibilité de l'ESIT.

QUELQUES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

QUELS SONT LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ À L'ESIT ?

1

Candidat·es ayant présenté 2 épreuves BEL de langue vivante LV1 et LV2 (ou épreuve option A/L) :

Moyenne requises = 12

(toute note inférieure à 10 étant éliminatoire)

2

Candidat·es ayant présenté 1 ou 2 épreuve(s) BEL de langue vivante LV1 :

Moyenne requise = 13

(toute note inférieure à 11 étant éliminatoire)

Dans les décisions relatives à l'admissibilité, le jury d'admissibilité ne tiendra pas compte des notes obtenues dans les épreuves autres que celles des langues vivantes. Par ailleurs, il s'appuiera sur les bulletins pour statuer sur le cas des candidat·es dont le dossier ne présente pas de notes pour les langues sélectionnées pour les épreuves d'admission à l'ESIT.

QU'EST-CE QU'UNE COMBINAISON LINGUISTIQUE ?

Selon la terminologie professionnelle, également adoptée par l'ESIT, la combinaison linguistique d'un traducteur s'énonce toujours en commençant par sa langue A, suivie de sa ou ses langue(s) de travail, B (B1 et B2) :

- la **langue A** ou « langue active » est une langue - maternelle ou acquise - parfaitement maîtrisée, maniée avec précision, aisance et idiomatique. C'est la langue cible, c'est-à-dire la langue vers laquelle l'étudiant·e traduit.
- la **langue B (B1 et B2)** ou « langue passive » est une langue dont toutes les nuances sont comprises et dans laquelle l'étudiant·e doit être capable de s'exprimer correctement. C'est une langue source.

QUELLE EST LA NATURE DU CONCOURS D'ADMISSION ?

Le concours d'admission en master de Traduction professionnelle vise à vérifier que le ou la candidat·e possède, outre les connaissances linguistiques indispensables dans sa ou ses langue(s) sources B (B1 et B2), une excellente maîtrise de sa langue cible A.

Le concours se déroule sur une journée et se compose de trois épreuves :

1. DEUX ÉPREUVES DE COMPRÉHENSION (SYNTHÈSE ET TRADUCTION),

de B1 en A et de B2 en A (ou de B en A et de A en B pour la combinaison bilingue).

>> DURÉE DE CHAQUE ÉPREUVE : 1 H 30.

Les textes des épreuves de Compréhension ne sont pas spécialisés ; ils sont généralement issus de la presse généraliste d'un pays de la langue source. Leur longueur est d'environ 1 000 à 1 200 mots. Il est demandé aux candidats :

- d'en **RÉALISER UNE SYNTHÈSE D'ENVIRON 350 - 400 MOTS** : il ne s'agit pas nécessairement de respecter l'articulation du texte source, mais plutôt de dégager les idées principales par rapport aux idées secondaires, sans paraphraser le texte ni ajouter d'éléments qu'il ne contient pas.

- de **TRADUIRE UN FRAGMENT COHÉRENT D'UNE CENTAINE DE MOTS** vers la langue A (vers la langue B pour l'épreuve de Compréhension de A en B de la combinaison bilingue). Le candidat devra s'attacher au sens du texte, et non aux mots qui le composent.

2. UNE ÉPREUVE D'ANALYSE CRITIQUE

en langue A.

>> DURÉE DE L'ÉPREUVE : 1 H.

L'épreuve d'Analyse critique consistera à commenter et améliorer un texte traduit par l'intelligence artificielle d'une longueur d'environ 1 000 à 1 200 mots. Le candidat aura accès au texte original.

COMMENT SE PRÉPARER AUX ÉPREUVES D'ADMISSION ?

Aucun apprentissage spécifique n'est nécessaire. Il est néanmoins conseillé de se documenter régulièrement sur les questions d'actualité dans chacune de ses langues A et B (B1 et B2), et de combler activement toute lacune de compréhension.

Toutes les informations utiles (modalités d'inscription, dossier à constituer, dates des épreuves, détails sur le master de Traduction professionnelle) sont publiées sur le site de l'ESIT, dans la rubrique dédiée aux candidat·es CPGE : www.esit.univ-paris3.fr, menu Candidats/Candidats CPGE.

Courriel : contact-bel-esit@sorbonne-nouvelle.fr

DATE DES ÉPREUVES D'ADMISSION >> MARDI 5 MAI 2026